



Représentant les avocats d'Europe  
Representing Europe's lawyers

14/11/2008

Monsieur Abdelaziz Bouteflika  
Président de la République  
El Mouradia, Alger, Algérie

**Objet : Inquiétude concernant Monsieur Amine Sidhoum**

Monsieur le Président,

Je vous écris au nom du Conseil des barreaux européens (CCBE), qui, représente plus de 700.000 avocats européens à travers les barreaux de l'Union européenne et de l'Espace économique européen. Outre ces membres, le CCBE compte aussi des observateurs de 10 autres barreaux de pays européens.

Le CCBE, à travers son Comité Droits de l'Homme, accorde une grande importance au respect des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit. Le CCBE est particulièrement préoccupé par la situation des défenseurs des Droits de l'Homme par le monde.

Le CCBE souhaite vous faire part de sa vive inquiétude concernant Monsieur Amine Sidhoum avocat et défenseur des droits de l'homme qui a été condamné à une peine de six mois d'emprisonnement avec sursis et 20 000 dinars d'amende. Le CCBE a été informé que Monsieur Sidhoum a été accusé « d'avoir jeté le discrédit sur une décision de justice » suite à une plainte déposée par le Ministère de la Justice. Le CCBE a reçu l'information selon laquelle sa condamnation serait liée à un article paru dans le quotidien El Chourouk. Selon l'article Monsieur Sidhoum aurait déclaré que sa cliente avait passée trente mois en détention sans jugement à la suite d'une décision arbitraire rendue par le Cour Suprême, alors même que la Cour Suprême ne s'était pas encore prononcée. Monsieur Sidhoum a affirmé n'avoir parlé que d'une détention arbitraire.

Le CCBE est préoccupé par le fait que cette condamnation intervienne quelque mois seulement après que le Comité des droits de l'homme des Nations unies ait exprimé sa préoccupation concernant le harcèlement des défenseurs des droits de l'homme en Algérie.

Le CCBE est très inquiet d'apprendre qu'un défenseur des droits de l'homme, connu pour son action contre la torture et les procès inéquitable, fasse objet d'un tel procès.

Dans ce contexte, le CCBE souhaiterait attirer votre attention sur les articles suivants des Principes de base des Nations unies relatifs au rôle du barreau (1990) :

*16. Les pouvoirs publics veillent à ce que les avocats a) puissent s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue; [...] et c) ne fassent pas l'objet, ni ne soient menacés de poursuites ou de sanctions économiques ou autres pour toutes mesures prises conformément à leurs obligations et normes professionnelles reconnues et à leur déontologie.*

**Conseil des barreaux européens – Council of Bars and Law Societies of Europe**

association internationale sans but lucratif - RPM Bruxelles 0.467.250.186

Avenue de la Joyeuse Entrée 1-5 – B 1040 Brussels – Belgium – Tel.+32 (0)2 234 65 10 – Fax.+32 (0)2 234 65 11/12 – E-mail ccbe@ccbe.org – www.ccbe.org

Au vu de ce qui précède, le CCBE vous demande de prendre des mesures immédiates et efficaces pour garantir la sécurité des avocats afin de préserver l'indépendance et l'intégrité de l'administration de la justice et de veiller à mettre un terme rapidement et efficacement à toutes les tentatives visant à discréditer les avocats dans le cadre de l'exercice légitime de leurs devoirs professionnels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PK' or similar initials, written in a cursive style.

Péter Köves  
Président